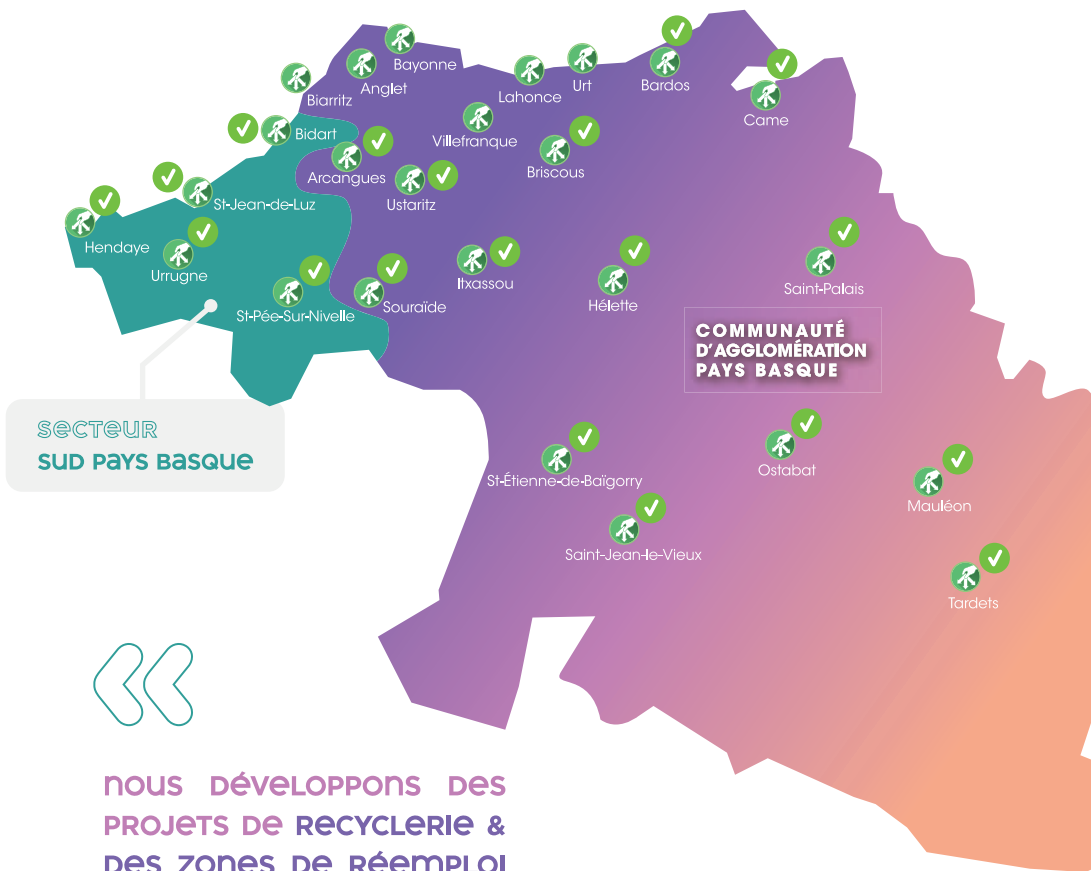




GUIDE PRATIQUE DES DÉCHÈTERIES

de Bidart, Hendaye,
Saint-Jean-de-Luz,
Saint-Pée-sur-Nivelle et
Urrugne.





NOUS DÉVELOPPONS DES PROJETS DE RECYCLERIE & DES ZONES DE RÉEMPLOI DANS NOS DÉCHÈTERIES QUAND CELA EST POSSIBLE



LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE PEUVENT SE RENDRE DANS L'UNE DES 25 DÉCHÈTERIES DE LEUR CHOIX !

Les déchèteries font partie intégrante du service public de gestion des déchets ménagers. Pour être bien valorisé, un déchet doit être correctement trié et collecté.

La déchèterie permet de :

- **favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux**, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles
- **évacuer les déchets non pris en charge** par les collectes traditionnelles dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité
- **limiter la pollution** due aux dépôts sauvages et aux déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux).



PROFESSIONNELS ACCEPTÉS

Tous les professionnels **résidant ou intervenant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque** peuvent venir déposer leurs déchets dans le respect du règlement des déchèteries.

Sont compris dans «professionnels» les artisans, commerçants, entreprises, collectivités locales, administrations, services publics, bailleurs.

Les associations, CESU (chèque emploi service universel) sont également assimilées à des professionnels et doivent être enregistrées auprès du pôle territorial concerné.

[Cf détails en page 9 du guide](#)

LES DÉCHÈTERIES DE VOTRE SECTEUR

BIDART

DÉCHÈTERIE DE BASSILOUR

ZA de Bassilour
64210 Bidart

Pôle territorial Côte Basque Adour

Lun au sam : 8h/12h45
13h30/18h

05 59 47 79 77

SAINT-JEAN-DE-LUZ

DÉCHÈTERIE LA FAPA

Vieille Route de Saint-Pée
64500 Saint-Jean-de-Luz

Pôle territorial Sud Pays Basque

Lun au sam : 8h30 à 17h45

05 59 51 25 98

HENDAYE

DÉCHÈTERIE D'AGORETTA

Chemin Chacamartegia
64700 Hendaye

Pôle territorial Sud Pays Basque

Lun au sam : 8h30/17h45
Dim : 9h/12h

05 59 20 35 67

SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

DÉCHÈTERIE AMOTZ/CHERCHEBRUIT

D307
64310 Saint-Pée-Sur-Nivelle

Pôle territorial Sud Pays Basque

Lun, mer, ven & sam : 9h/12h
14h/18h

Fermé mar & jeu

05 59 47 52 73

URRUGNE

DÉCHÈTERIE DE LABURRENIA

Chemin d'Etzan Borda
64122 Urrugne

Pôle territorial Sud Pays Basque

Lun au sam : 8h30/17h45
Dim : 9h/12h

05 59 57 00 00

**POUR TOUT
Renseignement :**
05 59 57 00 00

La PRÉVENTION

AVANT D'ALLER EN DÉCHÈTERIE...

AVEZ-VOUS PENSÉ À DONNER UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS ?



La RÉPARATION

Pour trouver le réparateur le plus proche de chez vous, consulter l'annuaire des réparateurs : DECHETS-NOUVELLE-AQUITAINE.FR



Le DON

Le don entre particuliers, à des associations locales ou sur internet : DONNONS.ORG



Le TROC/vente

Le troc (les petites annonces) / le marché de l'occasion en boutique ou sur internet



Le RÉEMPLOI

Le réseau des bornes textiles sur notre territoire : REFASHION.FR

Les associations et sociétés :
RESEAU-RENAITRE.COM
AIMALETROCoeUR.ORG



Le COMPOSTAGE/BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Le broyage des déchets verts pour une réutilisation in situ : exemple paillage

- La technique du mulching pour la tonte
- Une partie de la tonte dans le composteur
- Le compostage en tas



PENSEZ AU COUP DE POUCE (50€) DE BIL TA GARBI POUR LA LOCATION ET/OU L'ACHAT D'UN BROYEUR + DIFFÉRENTS GUIDES CONSEILS : BILTAGARBI.COM

EN DÉCHÈTERIE...

L'association «**Recyclarte**» récupère vos vieux vélos à la déchèterie d'Hendaye pour les réparer. À Saint-Jean-de-luz, c'est l'association **Aïma** qui récupère vos objets d'aide à l'autonomie (béquilles, fauteuils roulants, barres de douche..) ainsi que la vaisselle, jouets, petits mobiliers et bibelots. Les 5 déchèteries du secteur Sud reprennent également les textiles (même usagés), chaussures et maroquinerie.

LES RÈGLES D'USAGE DANS VOS DÉCHÈTERIES



UN AGENT D'ACCUEIL POUR VOUS CONSEILLER



VÉHICULES ACCEPTÉS :

- Les véhicules légers (voiture, utilitaire en location ou en prêt) avec ou sans remorque
- Véhicules à moteur à deux ou trois roues et les vélos avec ou sans remorque
- Tout véhicule de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 m et d'un Poids Total Autorisé en Charge : (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes non attelés
- Tous les véhicules nécessaires à l'exploitation du site.

- Je demande conseil à l'agent : il est là pour m'accompagner dans mon geste de tri.
- L'agent d'accueil de la déchèterie peut demander tous renseignements quant à la nature et à la provenance du ou des produits déposés qui lui paraîtraient suspects.
- Merci de respecter ses consignes et de rester courtois avec lui !

**La récupération dans
les bennes est
INTERDITE**

AVANT :

- Je trie mes déchets en fonction de leur catégorie afin de faciliter le vidage de mon véhicule et fluidifier la circulation.
- Je respecte le volume d'apport, soit **2m³/semaine**.
- Je conditionne mes produits dangereux dans des contenants fermés et étanches en notant la nature du produit.
- J'apporte le matériel nécessaire au vidage (fourche par exemple).
- J'aplatis mes cartons afin de gagner de la place dans ma voiture et dans la benne.
- Je m'organise à l'avance pour prévoir les moyens nécessaires pour décharger mon véhicule.

PENDANT :

- Je ne laisse pas mes enfants ou animaux circuler sur le site.
- Je me gare perpendiculairement à la benne et j'éteins le moteur avant de décharger.
- Je prends en compte les recommandations de l'agent.

APRÈS :

- Je laisse le site propre.
- Je ne descends pas dans les bennes.
- Je pars aussitôt le déchargement effectué.
- Je respecte le sens de circulation.

DÉCHETS **acceptés** :



DÉCHETS VERTS



BOIS



ENCOMBRANTS



TEXTILES



MÉTAUX



GRAVATS



CARTONS



AMPOULES & NÉONS



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT
ÉLECTRIQUE
& ÉLECTRONIQUE



RADIOGRAPHIES



PILES &
BATTERIES



CARTOUCHES
D'ENCRE



LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES
INFECTIEUX



HUILE DE
VIDANGE



HUILE DE
FRITURE



PNEUMATIQUES

UNIQUEMENT À
BIDART,
ST-JEAN-DE-LUZ,
ST-PÉE-SUR-NIVELLE
URRUGNE



SOUCHES

UNIQUEMENT À
ST-JEAN-DE-LUZ
ET URRUGNE



RÉEMPLOI

UNIQUEMENT À
ST-JEAN-DE-LUZ
ET HENDAYE



MOBILIER

UNIQUEMENT À
ST-JEAN-DE-LUZ,
ST-PÉE-SUR-NIVELLE
BIDART ET URRUGNE

DÉCHETS REFUSÉS :

● DÉCHETS RADIOACTIFS

Contactez L'ANDRA (www.andra.fr / TÉL : 01 46 11 80 00)

● DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

Voir la liste des REPRENEURS dans le guide amiante sur communaute-paysbasque.fr

● FEUX DE DÉTRESSE PÉRIMÉS

À ramener dans les magasins d'accastillage & site communaute-paysbasque.fr
INFOS : www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte

● CARTOUCHES, ARMES, MUNITIONS / EXPLOSIFS

À ramener dans une armurerie.

Concernant les explosifs : **CONTACTER LA POLICE OU LA GENDARMERIE DE SON LIEU D'HABITATION (ne pas les déplacer)**

● MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU PÉRIMÉS

Rapporter à la **PHARMACIE**

● EQUIPEMENTS SOUS PRESSION : EXTINCTEURS, BOUTEILLES DE GAZ

Contactez le **DISTRIBUTEUR DE LA MARQUE** de votre extincteur ou bouteille et consultez la liste des distributeurs sur le site communaute-paysbasque.fr

● PNEUS POIDS LOURDS, CHAMBRES À AIR ET CHENILLES, PNEUS DE CYCLE

Rapporter dans les **magasins spécialisés**

● CARROSSERIES OU ÉLÉMENTS DE CARROSSERIES

Contactez les **casses-auto**

● LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) NON CONDITIONNÉS DANS DES BOÎTES

Demandez **une boîte dans une PHARMACIE** puis l'apporter dans une pharmacie **DU RÉSEAU DASTRI** (www.dastri.fr) ou en **DÉCHÈTERIE**

● DÉCHETS DANGEREUX

Doivent être déposés dans le **contenant d'origine fermé**.
Si présentation non conforme = **refus**

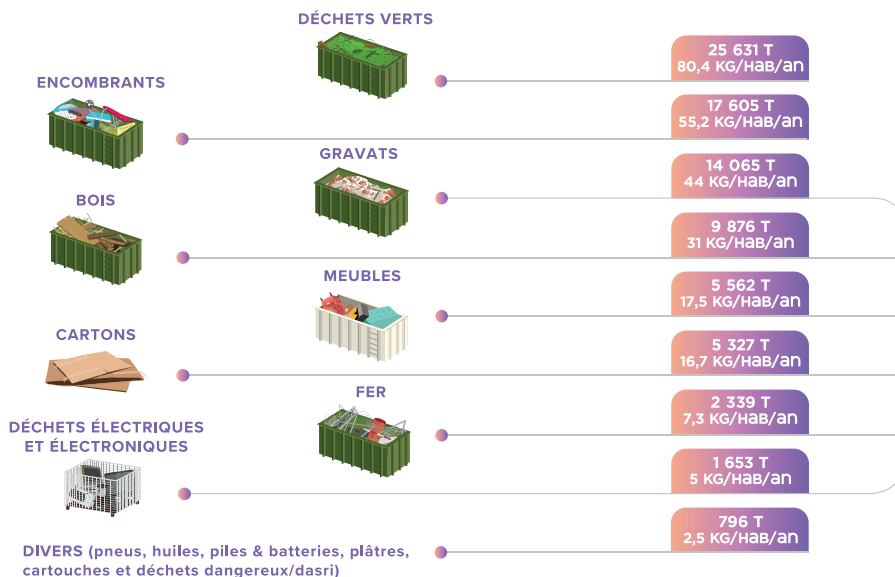
LES SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS / ALTERNATIVES DÉCHÈTERIES

Retrouvez la liste des prestataires privés par secteur géographique qui proposent des prestations de collecte et/ou traitement payantes en fonction de la catégorie de déchets sur notre site internet :

communaute-paysbasque.fr
(thème déchet)

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES REPRÉSENTENT 40% DE LA PRODUCTION GLOBALE PAR HABITANT

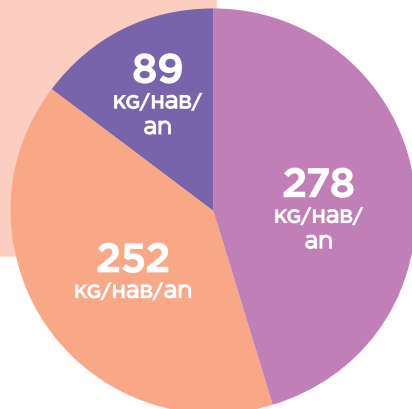
LES RÉSULTATS CHIFFRÉS DES APPORTS SUR LES 25 DÉCHÈTERIES DU PAYS BASQUE :



PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS SUR LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE POUR 1 AN.

ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022 :

- DD (déchets des déchèteries)
- CS (collecte sélective)
- OM (ordures ménagères)



La VALORISATION & Le RECYCLAGE en DÉCHÈTERIE : 73% DES DÉCHETS SONT VALORISÉS



DÉCHET N° 1 EN DÉCHÈTERIE



Les **déchets verts** représentent la part la plus importante de déchets dans nos déchèteries :

plus de 25 000 tonnes/an !

Ils sont intégralement valorisés **en compost**. Toutefois cette valorisation constitue un coût pour la collectivité alors qu'ils peuvent devenir une ressource valorisable à domicile et ainsi limiter les pertes d'énergie associées à

leur transport et gestion sur des sites extérieurs. Le broyage, le compostage, le paillage, le mulching sont des solutions pour un jardin 0 déchet avec de gros avantages écologiques !

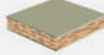


EXEMPLES DE VALORISATION

BOIS



PANNEAUX AGGLOMÉRÉS



DÉCHETS VERTS



COMPOST



MÉTAL



RAILS



GRAVATS



GRANULATS



MOBILIER

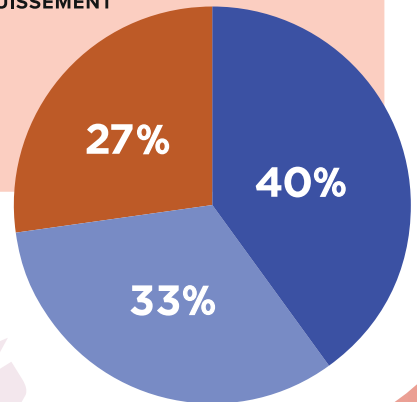


NOUVEAUX MEUBLES



TYPE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

- VALORISATION ORGANIQUE
- VALORISATION MATIÈRE
- ENFOUISSEMENT



LES PROFESSIONNELS

LES MODALITÉS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE

Les professionnels peuvent se rendre dans **les déchèteries du Pays Basque** les acceptant (*cf carte p.1 et horaires d'ouverture p.2*) en échange de bons déchèterie informant sur le tarif en fonction de la nature et du volume des déchets. Le professionnel s'engage à assurer un tri optimum et à mettre chaque catégorie de déchets dans le lieu prévu à cet effet dans la déchèterie. **La quantité quotidienne maximale d'apport autorisée est de 2m³ pour les déchets acceptés.**

LES MODALITÉS D'ACCÈS :

- s'enregistrer préalablement auprès du pôle territorial concerné (Infos auprès de l'agent d'accueil) ;
- se présenter obligatoirement à l'agent d'accueil de la déchèterie lors de chaque dépôt et lui indiquer l'entreprise pour laquelle il se présente ;
- ne pas utiliser son véhicule particulier pour un usage professionnel au risque de se voir refuser l'accès à la déchèterie ;
- ne pas utiliser son véhicule professionnel pour des apports personnels ;
- ne pas décharger ses déchets à l'extérieur de la déchèterie ;
- respecter les consignes de l'agent d'accueil ;
- respecter le règlement de la déchèterie ;
- respecter les règles de circulation à l'intérieur du site ainsi que les consignes de sécurité ;
- avant de venir à la déchèterie, se faire confirmer la possibilité de ses apports en cas de quantités importantes ;
- un bon dépôt est à signer et à récupérer pour l'entreprise. La facture sera transmise ultérieurement

LES PRESTATAIRES PRIVÉS POUR LES PROFESSIONNELS :

Il existe aussi de nombreux prestataires privés sur le territoire ou proches de notre territoire qui proposent des services de collecte et traitement de divers déchets de professionnels.

Les modalités d'accueil de ces déchets sont payantes et différentes selon les prestataires. Il est important de se renseigner au préalable auprès de chacun. Une liste non exhaustive de ces prestataires est consultable sur le site internet :

COMMUNAUTE-PAYSBASQUE.FR